

N° 7515. CONVENTION UNIQUE SUR LES STUPÉFIANTS DE 1961.  
FAITE À NEW YORK LE 30 MARS 1961<sup>1</sup>

---

RATIFICATION

*Instrument déposé le :*

6 juin 1969

NIGÉRIA

(Pour prendre effet le 6 juillet 1969.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, p. 151 ; pour les faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 7 et 8, ainsi que l'Annexe A des volumes 604, 606, 613, 620, 632, 648, 649, 656, 657 et 671.